## CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

# Séance du 7 décembre 2016

L'an deux mil seize, le sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Carole BRAU, Sandrine GARRELIS, Raymond VEUX, Laurence SIMON, François DUMEAU, Christine MEROT, Jean-Noël BOYER, Jean-Paul TROCMET, Odile RAMBAUD, Bernard DELONG

EXCUSES: Sylvie LEGLISE (procuration à M. Jausserand)

SECRETAIRE DE SEANCE: Bernard DELONG

La lecture du compte rendu précédent est adoptée à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

100

100

H 10

8 8

B B

13

8 8

10 10

恒 朗

10 10

H 10

### Dossier sécurisation des voies communales

Monsieur le Maire rappelle aux élus le montant estimatif des travaux pour :

Aménagement de la RD 227 (rue des écoles) 24 582 € TTC

Rue de la gare et RD 123 11 268 € TTC

RD 1113 301 942 € TTC soit 281 494 € HT

Monsieur Jausserand précise qu'il va présenter ce dossier à Monsieur le Sous-Préfet, afin d'obtenir des subventions.

Il semblerait qu'une aide de 30% sur la DETR, une aide de 40% auprès du Conseil Départemental et une aide parlementaire de 6.7% du montant total HT soient possibles Les dossiers de demande vont être effectués.

Par ailleurs, la signature d'une convention avec le Département est nécessaire pour les travaux en agglomération sur la RD 227, celle-ci sera signée prochainement.

### Protocole Communauté de Communes des Coteaux Macariens

Lors du conseil communautaire en date du 14 novembre, monsieur Patanchon, président de la CDC a présenté le protocole fixant les principes directeurs du retrait des communes membres de la communauté de communes des Coteaux Macariens et a été autorisé à signer celui-ci avec les communes membres.

Aussi le Conseil municipal doit adopter ce protocole fixant le retrait des communes membres.

Le conseil municipal donne un avis favorable et adopte ce protocole à l'unanimité.

## Acquisition camion

. .

Ш

E E

日 日

EE 100

国 国

60 E

 Dans le cadre de la dissolution de la CDC au 1er janvier, et des conditions de transfert des biens aux communes, monsieur le Maire rappelle qu'il a proposé de racheter le véhicule Renault master comme indiqué lors du dernier Conseil Municipal.

La CDC des Coteaux Macariens a accepté cette vente moyennant la somme de 6000 € TTC pour ce véhicule ayant effectué 85 000 km.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'achat de ce camion.

Coût prévisionnel de l'assurance annuelle 352 €.

Toutefois, afin de ne pas nuire à l'agent en poste jusqu'au 31 décembre auprès de la CDC, une convention de prêt de ce véhicule sera signée avec le Président, nous deviendrons propriétaire officiellement dès le 12 décembre 2016.

## Décision modificative

Afin de pouvoir financer l'acquisition du Renault master, un virement de crédits est nécessaire.

En effet, une diminution des dépenses d'investissement à l'opération voirie sera nécessaire pour une augmentation des crédits à l'opération 232 matériel de transport d'un montant de 6000 €.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à cette écriture comptable.

## Dépenses investissement 2017

Du fait du transfert de l'atelier de la CDC à la commune, nous devons reprendre l'emprunt en cours pour ce bâtiment auprès de la Caisse Française de Financement Local Avec un capital restant dû de 30 685.31 €.

La première échéance à honorer étant fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 il est nécessaire d'autoriser monsieur le Maire à mandater par anticipation avant le vote du budget 2017, les dépenses d'investissement du montant du capital dû.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour mandater la somme de  $9\,325.99$  € en dépenses d'investissement 2017.

# Fusion des syndicats de Verdelais St-Macaire Caudrot

Madame Rambaud explique que depuis la loi NOTRE du 7 aout 2015, et le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde en date du 8 octobre 2015, les syndicats gérant l'eau potable cherchent à se regrouper en entités plus importantes et donc plus performantes. C'est pourquoi les Syndicats de Verdelais et de Caudrot, comprenant 17 communes souhaitent fusionner en un nouveau syndicat dont l'objet serait la production et la distribution d'eau potable. La compétence assainissement que détient actuellement le SIAEPA de Caudrot devrait revenir aux Communautés de Communes.

Ces deux syndicats ont leur propre ressource en eau, un réseau en bon état et des contacts existent entre eux.

Le Syndicat de Caudrot pourrait toutefois continuer à fonctionner seul puisqu'il a la possibilité de faire des investissements, actuellement la décarbonatation du réseau est en cours.

Le contrat d'affermage signé avec la Sogédo est également en cours de renouvellement.

Le conseil municipal est favorable à cette fusion.

#### RIFSEEP

100

II.

100

Ħ

101

101 101

183

10 10

101 101

E01 E01

III III

EH EH

棚

ES 133

Monsieur le Maire informe les élus de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1er janvier 2017, qui remplace les primes actuelles IAT et IEMP.

En amont de la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire un avis auprès du Comité Technique Paritaire doit être demandé, celui-ci vient de lui être adressé, notre dossier passera en commission le 14 décembre.

Monsieur LENGAIGNE fait un exposé de ce qu'est le RIFSEEP.

Ce régime se décompose en deux parties

1<sup>er</sup> Partie IFSE qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire

2éme partie CIA complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

L'attribution individuelle de ces indemnités est décidée par l'autorité territoriale.

Seuls les fonctionnaires titulaires à temps complet et non complet ou à temps partiel peuvent en bénéficier.

Chaque cadre d'emplois de la collectivité est réparti en différents groupes de fonctions selon des critères professionnels.

Pour notre commune deux groupes ont été retenus :

GROUPE 1 Fonctions d'encadrement et de coordination

GROUPE 2 Fonctions d'agents exécutants

Puis des critères professionnels doivent être définis, notre commune en a retenu quatre :

- 1) Fonctions d'encadrement, de coordination
- 2) Technicité expertise, expérience ou qualification, autonomie, initiative
- 3) Sujétions particulières effort physique, confidentialité, assiduité
- 4) Connaissance de l'environnement, capacité à exploiter l'expérience acquise, savoirs techniques

Lorsque le Comité technique paritaire aura rendu son avis sur les critères choisis et les groupes de fonction, la commission du personnel se réunira pour étudier la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire.

### Communauté de communes du Réolais

Ш 

Ш 

ш 100 

Ш Ш

Ш

 $\blacksquare$ 

8 8

H III 

10 10

п 

E E

13 

 Comme déjà indiqué monsieur Jausserand rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 nous serons intégrés dans la communauté de communes du Réolais.

Certaines compétences nous sont offertes.

Par contre pour la commission voirie, le technicien et le vice-président de cette commission sont venus sur place pour examiner l'état de nos routes, et il en ressort que seulement 772 mètres peuvent être pris en compte par la CDC du Réolais.

Monsieur NETTE tient à préciser que sur les 66,701 kilomètres de voirie que contient l'ensemble des cinq communes partant sur le réolais, seulement 13,328 ont été retenus.

Cependant, si le faucardage devait être effectué par une entreprise privé, celle-ci demanderait 450 € pour le faucardage des deux côtés par kilomètre.

Monsieur Jausserand a également informé la CDC du Réolais de notre projet de rénovation du port de Caudrot, ainsi que la prise en compte du chemin jouxtant la voie verte jusqu'au port.

Monsieur Trocmet a participé à une commission des sports dernièrement et précise que le complexe sportif d'Auros ouvrira en 2017.

Un projet de city stade verra le jour sur Pondaurat.

Le complexe sportif « Colette BESSON » de Langon va être rénové.

### Commission communautaires

Suite à notre intégration à la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, cette dernière nous a fait parvenir la liste des différentes commissions communautaires auxquelles peuvent s'inscrire chaque conseiller municipal.

Après avoir pris connaissance de cette liste, celle-ci est établie comme suit :

<u>Commission Finances</u> (budgets et prospective):

Titulaires: Messieurs Jean-Pierre JAUSSERAND et Edouard LENGAIGNE

Suppléant: Monsieur Roger NETTE

Commission Tourisme et promotion du territoire :

Titulaires: Messieurs Jean-Pierre JAUSSERAND et François DUMEAU

Commission Développement économique :

Titulaire: Monsieur Roger NETTE

Suppléant : Madame Sandrine GARRELIS

Commission Petite Enfance et Enfance-Jeunesse:

Titulaires: Monsieur Jean-Pierre JAUSSERAND et Madame Sandrine GARRELIS

Commission Développement social:

. .

EI E

[6] [8]

161 50

E 101

DI 101

188

ES 103

\$10\$ FASS \$10\$ \$10\$ \$10\$ \$25\$

101 101

EE 103

 Titulaires: Messieurs Roger NETTE et François DUMEAU

Commission Sport et vie associative :

Titulaires: Madame Carole BRAU et Monsieur Jean-Paul TROCMET

Commission Culture, Lecture Publique et Vie Associative:

Titulaires: Mesdames Carole BRAU et Odile RAMBAUD

Commission Développement durable, Agriculture et Agenda 21:

Titulaires: Madame Sandrine GARRELIS et Monsieur François DUMEAU

Commission Projet de Territoire et Urbanisme :

Titulaires: Messieurs Jean-Pierre JAUSSERAND et Roger NETTE

Commission Voirie Communautaire:/

Commission Patrimoine, bâtiments et Services Techniques:

Titulaire: Madame Odile RAMBAUD

## Goûter du 3éme Age

La municipalité a souhaité cette année organiser une petite fête pour les personnes âgées de plus de 65 ans au foyer rural le samedi 10 décembre dans l'après-midi. Un goûter sera servi avec une animation musicale, à la fin de cette après-midi récréative un colis gourmand sera offert aux hommes et une composition de fleurs aux dames.

Pour les personnes âgées ne pouvant se rendre à ce moment de convivialité, le colis de fin d'année leur sera amené par les employés municipaux.

### Arbre de Noël des enfants

Ce sera le jeudi 15 décembre 2016, les enfants des maternelles auront un spectacle dans la matinée au foyer après avoir pris un goûter, puis le père noël viendra leur déposer leurs cadeaux.

Quant aux enfants du primaire, il est prévu un départ au cinéma de La Réole pour voir un film en avant - première.

## Concert Eglise

L'école de musique encadrée par Catherine BIELSA organisera un concert le samedi 17 décembre à 18 heures, la population sera invitée.

### **Association Communale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré deux responsables de l'association Gym Tonic, qui sont venues le solliciter car elles rencontrent des difficultés financières pour le fonctionnement de leurs activités. En effet, depuis la rentrée leur professeur a changé de statut juridique elle est devenue salariée et donc la prise en compte de ses charges leur incombent.

Ce qui grève pas mal leur budget. Une vingtaine d'adhérentes compose cette association, leur cotisation a été augmentée mais cela ne suffit pas. Elle demande donc une aide financière à la commune de 500 €.

Madame BRAU estime que ces dépenses supplémentaires concernent des frais de fonctionnement, c'est donc aux adhérentes d'y remédier et non à la commune, elle n'est donc pas favorable.

Monsieur Trocmet n'est pas du même avis, et estime qu'il faudrait venir en aide à cette association, car le risque est que celle-ci disparaisse, ce qui serait regrettable.

Monsieur le Maire demande donc que l'on vote pour ou contre aider cette association.

Le résultat est le suivant :

Pour une aide de 500 €

101

1111

IIII

m m

DI DI

107

. .

EU 10

2 VOIX

1 Abstention

11 VOIX Contre

## Illuminations de fin d'année

Monsieur VEUX demande aux élus s'ils sont satisfaits des décors nouvellement installés sur la place des tilleuls.

Puis informe ses collègues que le SDEEG a été contacté pour une intervention de pose des supports lumineux mi-décembre.

Monsieur DUMEAU sollicite à nouveau monsieur le Maire pour la matérialisation d'une place de stationnement pour personnes handicapées place du presbytère.

La séance est levée à 20 H 33.